

L'accord signé le lundi 20 février 2012 par les cantons du Jura et de Berne marque une étape capitale dans le processus politique initié il y a pratiquement vingt ans avec la mise sur pied, le 9 mars 1992, de la commission consultative du Conseil fédéral et des deux cantons.

La suite logique

Le rôle de la Commission Widmer (du nom de son président), qui a rendu son rapport le 31 mars 1993, consistait « à examiner les problèmes pendants dans les relations entre les deux cantons et à proposer des solutions concrètes à l'intention du Conseil fédéral et des deux cantons ». Si, au terme de son travail, cette dernière se trouvait convaincue que la réunification n'était pas immédiatement envisageable, elle n'en croyait pas moins que c'était vers cette solution que les deux cantons et les populations concernées se tourneraient finalement. Elle préconisait une première étape de coopération, d'une durée maximale de 7 ans, qui devait s'achever par un scrutin populaire organisé sous les auspices de la Confédération.

Les sages de la Commission Widmer relevaient en outre le cas particulier de la ville de Moutier en précisant: «S'il s'avérait impossible de créer le futur canton, il s'imposerait alors de régler en priorité et pour lui-même, le cas de cette commune, afin de lui permettre, si elle en exprime démocratiquement la volonté, de passer sous la souveraineté du canton du Jura.»

Une année plus tard, les gouvernements jurassien et bernois, sous l'égide du Conseil fédéral, signaient l'Accord du 25 mars 1994 relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). L'objectif prioritaire était clairement défini et consistait à «régler politiquement le conflit jurassien».

Par mandat du 7 septembre 2005, la Conférence tripartite Confédération-Jura-Berne demandait à l'AJJ de procéder à une étude sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne dont le rapport final, rendu public le 29 avril 2009, stipulait que « par leur contribution au débat public et leur sanction démocratique, c'est-à-dire un vote populaire, les citoyens des deux régions apporteront d'eux-mêmes une solution politique au conflit jurassien » et que « les gouvernements apprécieront en temps voulu l'opportunité et les modalités d'une éventuelle consultation populaire ».

Ces quelques rappels nous enseignent que l'accord signé lundi dernier, pour historique qu'il soit dans la mesure où le canton de Berne semble vouloir respecter ses engagements, n'en est pas moins que la suite logique d'un processus politique initié au début des années 1990. Place désormais à l'étape suivante!

L'accord Jura-Berne du 20 février 2012 publié dans son intégralité

LE JURA LIBR

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 64^e année - N° 2804 • abonnement annuel: 85 fr. • 23 février 2012 • Paraît le jeudi

Touchez pas au grizzli!

A l'heure où nous écrivons, l'accord entre les cantons de Berne et du Jura ne nous est pas connu. Il sera révélé au public le 20 février 2012. Contentons-nous d'examiner la «prise de position» publiée par l'UDC du Jura-Sud, relatée par *L'Impartial* du 15 février. Le *Quotidien Jurassien* en a fait mention dans un entrefilet, car ses correspondants étaient trop occupés à remplacer «Jura-Sud» par «Jura bernois» dans leurs textes. On ne peut pas tout faire.

Pas de scrutin pour oncle Rösti

LUDC s'est exprimée par la voix de Claude Röthlisberger, qui est à l'intelligence politique ce que la candidature de Nicolas Sarkozy est au suspense. Dans sa déclaration, M. Röthlisberger, surnommé « Röstli » (comme tous ceux qui portent son patronyme) déclare que son parti s'opposerait à toute consultation populaire sur le rapport de l'AIJ. « Pas de caviar pour tante Olga » était le titre d'un vieux film de Jean Becker. « Pas de scrutin pour oncle Röstli » pourrait-on titrer aujourd'hui.

Donc, l'UDC régionale a pris position, ce qui est une surprise, car elle avait pour habitude de prendre LA position. Tout est changé désormais et les ours sont prêts à recourir au référendum contre les décisions des autorités bernoises, si ces dernières acceptent le principe d'un vote. Winnie se révolte contre Finn. Un vent de mutinerie souffle dans la fosse: la fin des temps est proche.

L'index sur la tempe

Imaginons maintenant que les deux gouvernements et parlements s'accordent sur le principe et les modalités des scrutins. Que feront les

Nounours? A en croire leurs rodomontades, ils partiront en campagne contre ceux qui, jusqu'à présent, les ont soutenus comme la corde soutient le pendu.

A supposer que leur référendum recueille les signatures nécessaires, nos gaillards devront encore convaincre l'ensemble du canton de Berne que le sud du Jura ne doit pas voter sur son appartenance cantonale. Or, les Bernois sont gens placides, armés de bon sens. Ils prendront les matamores à la Rösti pour de parfaits olibrius et pointeront leur index sur la tempe droite (sauf les gauchers), avec un pivotement évoquant le beudeuleu. Qu'on ne compte pas sur nous pour les détromper!

Des andouillers pour les andouilles

Tout cela serait fort réjouissant. Au soir du vote cantonal, les Pieds-Nickelés du Jura-Sud se retrouveraient avec de superbes cornes – que dis-je ? – des bois, des andouillers qui, pour une fois, orneraient le front d'andouilles authentiques,¹ plantés de surcroît par le peuple bernois en personne. On se surprend à prier pour que ça arrive.

Le plus probable, c'est que si le canton de Berne décide qu'on

Moutier la vigneronne!

Après La Neuveville, Buix et Soyhières, Moutier devient également officiellement une cité viticole. Le vigneron Aurèle Morf et son association «Autour de Saint-Germain» viennent en effet d'obtenir l'aval d'une commission cantonale, qui était nécessaire pour promouvoir la ville prévôtise à ce rang.

Dès le printemps prochain, Aurèle Morf plantera de la vigne sur une parcelle de 4000 m² surplombant la collégiale. Le parchet s'appellera « le Clos des deux Saints » en référence aux patrons de Moutier, saint Germain et saint Randaold. La vigne sera cultivée sans engrais chimiques ni produits de synthèse.

Quelques arbres fruitiers seront aussi plantés et un mur de pierres sèches sera érigé sur le terrain viticole.

Cette nouvelle réjouira assurément les disciples de Bacchus. Mildiou, phylloxéra, oïdium, anthracnose ou autres araignées rouges n'auront qu'à bien se tenir !

votera, les tartarins de Reconvi-
s'aplatiront comme des pleutres
et reprendront la position. Ils
retourneront cent fois leur langue
dans leurs bretelles, se coucheront
devant leurs maîtres, chercheront
à masquer leur pantalonnade en
aboyant contre Dick Marty et les
Jurassiens. La routine, en somme.

Touchez pas au grizzli!

Parlons cinéma. Nos Nounours font évidemment penser au film de Gilles Grangier *Le cave se rebiffe*, dans lequel Jean Gabin tient le premier rôle. Rappelons qu'en argot, un « cave » est un gogo, un dupe, voire un probernois. Mais

Gabin a joué aussi dans *Touchez pas au grisbi*, où il assénait sans cesse à son ami Riton: « Mon pauvre Riton, ce que t'es con. »

C'est toute la différence avec M. Röthlisberger, qui est certes un cave qui se rebiffe, mais ne s'appelle pas Riton. Reste à savoir s'il osera toucher au grizzli. Ça nous étonnerait.

● Alain Charpilloz

¹ *A ne pas confondre avec l'AAAAA, l'Association Amicale des Amateurs d'Andouillettes Authentiques, organisme qui mérite largement ses 5 A, selon notre agence de notation personnelle.*

L'heure du Jura

Née dès sa naissance par Berne et ses mouvements affidés, la Question jurassienne a régulièrement rebondi. Elle puise sa raison dans l'histoire et s'accroche au cœur des générations. La voilà de retour.

La classe politique du Jura-Sud a réagi de manière contrastée. Du côté des probernois, on a toujours prétendu que la période plébiscitaire de 1974-1975 avait mis fin à la revendication autonomiste. A leurs yeux, l'affaire devait s'arrêter là, figée dans l'impasse où ils l'avaient précipitée à l'instigation du pouvoir, l'arroseur de « caisses noires ». Les bénéficiaires de ces largesses n'étaient pas pressés de remettre en cause la frontière cantonale. D'où leur hargne contre toute tentative d'en corriger le tracé. Al Capone couvait son magot.

Les autonomistes, malgré un ostracisme dicté par les kidnappeurs du Jura-Sud, s'appuyant sur les mérites qu'on leur connaissait en matière de gestion aussi bien dans les communes que dans les institutions régionales, ont rempli leur tâche avec courage. Par ailleurs, les rapports successifs (du Rapport Widmer à la Résolution 44 en passant par la piste privilégiée de l'AJJ) confirmaient à chaque fois leurs thèses.

Le Mouvement autonomiste jurassien considère que l'accord intercantonal rendu public le 20 février 2012 offre une possibilité à la région de se choisir un nouveau destin. Cet accord est le résultat de

négociations placées sous l'égide
 de la Confédération. Il ouvre la
 double voie de la pertinence démocratique et de l'adéquation politique. Abordons-le avec intelligence, courage et toute la conviction requise.

Il importe qu'un dialogue s'instaure, fondé sur la raison et une ferme volonté de servir les intérêts supérieurs de la région. Le sud du Jura, que l'ancien ministre Mario Annoni qualifie à juste titre de « terre jurassienne », est confronté à son destin. Privé de souveraineté cantonale, voudra-t-il la partager avec son propre peuple, dont il représente la moitié, ou en être privé en raison du fait que le canton de Berne ne le considérera jamais que comme une région semblable aux autres, mais infiniment plus faible par le nombre et sans pouvoir à la hauteur de ses légitimes aspirations ? Nos valeurs partagées et nos ambitions sœurs, autant que nos atouts identiques, tout cela ne nous incite-t-il pas à regarder plus loin et plus haut ?

L'accord signé par les deux cantons et la Confédération offre l'occasion de faire le bon choix. Saisissons-la!

● **Pierre-André Comte**
Secrétaire général
du MAJ (RJ-UJ)

S O M M A I R E

**CLAUDE HAGÈGE BIENTÔT À DELÉMONT
ACCORD JURA-BERNE, LE COMMUNIQUÉ DU MAJ
LA CHRONIQUE DE VORBOURG**

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

Claude Hagège à Delémont : un événement à ne pas manquer!

C'est une chance extraordinaire qui s'offre aux Jurassiens: le linguiste Claude Hagège, professeur au Collège de France, sera à Delémont le mardi 20 mars. Il parlera au Forum Saint-Georges, à 19h45, de la pensée unique et de la diversité culturelle, dans le cadre de la Journée internationale de la francophonie et de la langue française, organisée par le Mouvement autonomiste jurassien et la Conférence des peuples de langue française, sous le haut patronage de la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'ONU à Genève.

La manifestation débutera à 18 heures par les *Pièces condamnées* de Baudelaire, dites par la comédienne Anne Comte, suivies par la conférence de M^e Marc Bonnant sur la révision du procès des *Fleurs du mal*.

Mais qui est Claude Hagège?

J'ai joué le jeu de le découvrir sur Internet et vous propose de m'imiter. J'y ai trouvé trois extraits présentant notre prochain conférencier dans des situations originales. Une fois en dialogue – chez Pivrot – avec le regretté Raymond Devos; une autre fois à présenter son *Dictionnaire amoureux des langues*; et enfin dans une discussion à propos de la charia dans laquelle il nous explique, en arabe, le sens originel de cette notion chez ce peuple nomade pour qui la charia est d'abord le point d'eau, un point de vie.

Claude Hagège parle en effet couramment l'arabe. Il est né à Carthage en Tunisie et très tôt il s'est passionné

pour les langues. Il en maîtrise plusieurs dizaines. Et surtout il sait en parler, excellemment. Il sait les apprécier et les défendre. Il a un regard très enrichissant sur l'originalité des langues; il en ressent la musique, étant lui-même musicien. Il saura nous convaincre, si la chose était encore nécessaire dans le Jura, du bien-fondé de notre combat pour notre belle langue française.

● PPH

«L'idéal est que nous puissions former un canton indépendant. Impossible d'y songer à cette heure. Les caractères sont trop mous, les cœurs trop indifférents. Et dans l'avenir?... Ne désespérons jamais! Je suis de ceux qui voient encore la petite flamme briller dans l'ombre, très loin, très loin. Et tant qu'elle ne s'éteindra pas... »

Virgile Rossel (1858-1933)

Concours «Trouve ton style»

A l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie 2012, un jeu-concours est organisé par la Délégation à la langue française, avec la contribution de l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) de l'Université de Neuchâtel.

Un texte de départ, inspiré des «Dix mots de la francophonie 2012», est proposé comme référence. L'histoire de ce texte de référence doit être réécrite de façon différente (autre style, autre vocabulaire, etc.). Il est possible, mais pas obligatoire, de réemployer les dix mots. Date limite pour l'envoi des réponses: 31 mars 2012, à la Délégation à la langue française, faubourg de l'Hôpital 43, 2002 Neuchâtel (règlement sur le site www.slff.ch).

Texte de départ

Au bar, un homme parle avec le serveur. Ayant un penchant pour les histoires, une femme de caractère s'approche. L'homme commence à la séduire de façon très naturelle. Il dit qu'il est l'homme de ses songes, et qu'il lui donnerait même son âme! Il ne saurait faire autrement, il l'invite à venir chez lui. Elle sourit et lui demande de lui confier

les clés de sa voiture. Il rentre seul et en transports publics.

Ce texte a été créé par une étudiante non francophone de l'ILCF (Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel). Pour inspirer les personnes intéressées, deux autres étudiants ont produit les textes suivants:

1. Style: télégramme

Homme dans bar / parle avec serveur / connaissance avec caractère féminin / penchant pour histoires / avec naturel séduire elle / il est sage / à perdre l'âme / ne pas autrement / invitation chez lui / confier les clés de la voiture / Fin: / pas voiture / pas femme.

2. Style: biblique

«Mon fils retiens mes paroles, et garde avec toi mes préceptes. Dis à la sagesse: tu es ma sœur! Et appelle l'intelligence ton amie, pour qu'elles te préservent de la femme étrangère.

J'aperçus parmi les stupides, je remarquai parmi les jeunes gens un garçon dépourvu de sens. Il la séduisit à force de paroles, elle l'entraîna par ses lèvres douces. Il se mit tout à coup à la suivre, comme le bœuf qui va à la boucherie, comme l'oiseau qui se précipite dans le filet, sans savoir que c'est au prix de sa voiture. »



IDÉES DE LECTURE

Claude Hagège, éminent linguiste français né à Carthage (Tunisie), professeur honoraire au Collège de France et lauréat de la médaille d'or du CNRS (plus haute distinction scientifique française), vient de sortir un nouveau livre dans lequel il dissèque le ressort et les mécanismes de l'hégémonie de l'anglo-américain et en appelle à un sursaut.

Avec *Contre la pensée unique*, ce polyglotte, possédant des connaissances dans une cinquantaine de langues, signe un véritable ouvrage de référence qui fait suite à d'autres publications importantes telles que *Halte à la mort des langues* (2001), *Combat pour le français, au nom de la diversité des langues et des cultures* (2006) ou encore à son *Dictionnaire amoureux des langues* (2009).

A propos de la situation dominante de l'anglais, Claude Hagège écrit: «Il apparaît ainsi que la tendance naturelle des langues véhiculaires, lorsqu'elles sont celles de pays puissants et à vocation de domination, est de ne pas se contenter de servir de véhicules, mais au contraire de supplanter les langues vernaculaires des pays où elles finissent par les concurrencer. Dans le cas de l'anglais, langue de la mondialisation néolibérale, ce risque menace surtout les langues porteuses d'une culture à vocation internationale, dans la mesure où ces dernières apparaissent comme des rivales de l'anglais et doivent être évincées, en particulier lorsqu'elles sont le support d'une revendication d'exception culturelle à la libre circulation des produits comme les disques ou les films. »

A travers son analyse, Claude Hagège ajoute: «Même si l'hégémonie américaine est en recul, jamais la pression de l'anglais n'a été aussi forte que depuis le début de la mondialisation. Les Etats-Unis, leur langue, leur cinéma, leurs séries télévisées n'ont jamais été aussi puissamment à la mode que depuis une quinzaine d'années. Pour ne prendre que l'exemple d'un seul continent et d'un seul pays, et en se limitant au simple spectacle de la rue et à la presse, jamais les villes de France n'ont offert au regard, à travers leurs boutiques et les annonces publiques, un tel foisonnement de mots et de phrases en anglais, jamais les journaux, quotidiens et périodiques n'ont fait une telle place aux productions américaines, y compris ceux qui, naguère, ne nourrissaient pas l'illusion du progrès intellectuel et éthique que pourrait impliquer l'américanisation de la culture et ne donnaient pas encore dans la cynique stratégie du profit financier qu'ils peuvent tirer de cette docilité devant une mode toute-puissante.»

Selon le célèbre linguiste, «une langue de service ne peut pas être pourvoyeuse d'identité.» Il fournit un véritable plaidoyer pour le plurilinguisme et pour une conscientisation. «L'un des moyens les plus

Claude Hagège

Contre la pensée unique



«Contre la pensée unique», Claude Hagège, Editions Odile Jacob, 248 pages.

sûrs pour favoriser cette prise de conscience et les comportements qu'elle suscitera est la place croissante qui doit être donnée dans les familles, comme à l'école, comme dans les recommandations officielles de l'Etat, à une activité de base sur laquelle s'articule toute construction d'un esprit libre et capable d'opposer une résistance victorieuse aux assauts répétés de la pensée unique. Cette activité a un nom simple: la lecture. »

A propos du combat contre la pensée unique, il conclut: «Il s'agit d'un affrontement renouvelé pour la liberté de l'esprit, dans la mesure même où l'enjeu est la promotion de la multiplicité. La pensée unique ne favorise pas la diversité des cultures ni la floraison des idées. Elle suscite et entretient le mimétisme de la servilité, et la médiocrité qui en est la conséquence inéluctable. »

● Laurent Girardin

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Du 16 au 25 mars 2012

17^e Semaine de la langue française et de la francophonie (slff).

Mardi 20 mars 2012

Journée de la langue française.

Delémont: Forum Saint-Georges, route de Bâle 5, dès 18h, Journée de la langue française. A 18h, ouverture, accueil; 18h15, Baudelaire, lecture par Anne Comte, comédienne; 18h30, «Révision du procès des Fleurs du mal de Charles Baudelaire» par M^e Marc Bonnant, avocat; 19h45, «Pensée unique et diversité culturelle», par Claude Hagège, professeur au Collège de France; 21h, discours d'Elisabeth Baume-Schneider, ministre; 21h15, apéritif offert au public. Organisation: Conférence des peuples de langue française.

Samedi 17 mars 2012

Moutier: 48^e Fête de la jeunesse jurassienne au Forum de l'Arc. Bars et restauration chaude dès 18h. Concerts dès 20h avec dix groupes et DJ régionaux. Desserte gratuite entre la gare de Moutier et le Forum de l'Arc. Bus pour le retour dans les six districts. Entrée: 5 fr.

Vendredi 30 mars 2012

Bâle: Assemblée générale de l'Association des Jurassiens de l'extérieur, section de Bâle, à 18h30 au Gundeldinger-Casino.

Samedi 28 avril 2012

Saignelégier: Médaille d'Or de la chanson à la halle cantine.

Samedi 16 juin 2012

Moutier: Faites la Liberté! à la Sociét'halle.

Semaine de la langue française : clin d'œil à J.-J. Rousseau

Expression libre et liberté d'expression. La Semaine de la langue française et de la francophonie (slff)¹ peut-elle aider à libérer la parole? Certainement et mieux encore, elle nous rappelle qu'il n'y a point pénurie de mots mais bien plus paresse à s'en servir. Dès lors, faisons-en festin et, sans retenue, osons! La liberté d'expression? Un privilège, une responsabilité, une chance.

Ni contrôle de français, ni répression langagière au programme de cette 17^e slff. Au contraire, de multiples occasions de fêter la langue, de l'apprécier, d'en favoriser le rayonnement, de lui témoigner notre attachement et notre affection. L'accent est porté sur l'«expression personnelle», un thème partagé en 2012 par la France, la Belgique, le Québec, la Suisse et l'Organisation internationale de la francophonie: un clin d'œil à Rousseau, l'écrivain, le musicien, le philosophe, l'homme des *Rêveries*, l'ami des *Lettres*.

Parlez, écrivez, exprimez-vous! Dépassez-vous, franchissez les barrières, défiez les codes et surpassez les préventions ainsi que nous y invite Emil, parrain de cette 17^e édition. La langue autorise chacun à être différent, mais elle invite aussi à se relier aux autres, en un mot à s'ouvrir au monde et à le comprendre.

L'équipe de la slff vous souhaite, aux quatre coins de la Suisse, une semaine joyeusement francophone, en vous invitant à prendre la parole... le plus librement possible. Rejoignez l'élan qui se forme à l'occasion, faites profit des mots, pour embellir la pensée, en soigner l'allure, et agir.

● Elisabeth Baume-Schneider

Présidente de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

¹ La Semaine de la langue française et de la francophonie a lieu du 16 au 25 mars 2012.

Déclaration d'intention

Portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région.

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura et le Conseil-exécutif du canton de Berne ont la volonté commune de consulter la population du canton du Jura et celle du Jura bernois sur l'avenir institutionnel de la région. Les consultations respecteront les valeurs démocratiques et se dérouleront dans les conditions décrites dans la présente déclaration d'intention.

Article 1 – Engagement des deux gouvernements

Attachés au dialogue interjurassien et désireux d'apporter une solution démocratique à la Question jurassienne, le Gouvernement de la République et Canton du Jura et le Conseil-exécutif du canton de Berne s'engagent à ce que la population du Jura et du Jura bernois puisse se prononcer sur son avenir institutionnel et à entreprendre immédiatement après les votations les démarches nécessaires à l'accomplissement de la volonté populaire.

Article 2 – Objectif

Les votations ont pour objectif de régler politiquement le conflit jurassien. Elles sont conçues de manière à apporter une réponse aux interrogations essentielles qui subsistent dans ce cadre. Elles permettent à la population de choisir son avenir institutionnel dans les meilleures conditions possible.

Article 3 – Objets des votations

Les deux gouvernements cantonaux organisent deux votations à l'échelle de la région: l'une dans l'arrondissement administratif du Jura bernois et l'autre dans la République et Canton du Jura.

Ces votations portent sur l'opportunité d'engager un processus visant à créer un nouveau canton réunissant les territoires de l'actuel Jura bernois et de l'actuelle République et Canton du Jura.

Les deux votations sont organisées conformément au droit en vigueur dans chacun des cantons. D'une même portée sur le fond, elles peuvent différer par leur forme.

Dans la République et Canton du Jura, la votation porte sur une modification de la Constitution cantonale, si elle est acceptée par le Parlement. Cette modification consiste en l'ajout d'un article 139 qui a la teneur suivante: «Le Gouvernement est habilité à engager un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés.»

La question posée aux citoyens lors de la votation est la suivante: «Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale du [date]?»

Dans le Jura bernois, une votation régionale de type consultatif permet aux citoyens de répondre à la question suivante: «Voulez-vous que le Conseil-exécutif engage un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du

droit fédéral et des cantons concernés?»

Le message adressé aux citoyens dans le canton du Jura et dans le Jura bernois décrit le processus dont il est question. Il contient une information contextuelle sur les travaux de l'Assemblée interjurassienne consacrés à l'avenir institutionnel de la région (synthèse du rapport final du 22.04.2009).

Si, à l'occasion de ces votations, au moins l'une des populations régionales refuse que les exécutifs cantonaux engagent ledit processus, le projet de créer un nouveau canton est abandonné.

Article 4 – Procédures

Dans le canton du Jura, le Gouvernement soumet à l'approbation du Parlement une modification de la Constitution cantonale (ajout d'un article 139). Après adoption par le Parlement, la modification est soumise à votation populaire (référéndum obligatoire).

Dans le canton de Berne, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil une modification de la loi sur le statut particulier du Jura bernois autorisant l'organisation d'une votation populaire régionale de type consultatif portant sur l'avenir institutionnel de la région.

En cas d'acceptation par le Grand Conseil, et dans la mesure où la modification de la loi n'est pas rejetée par le peuple bernois lors d'un référendum facultatif, le Conseil-exécutif organise ladite votation dans le Jura bernois.

Les gouvernements appliquent les procédures de façon coordonnée. Si un législatif cantonal s'oppose au projet, les gouvernements mènent des pourparlers pour convenir de la suite à donner au processus.

Article 5 – Calendrier

Les deux votations sont organisées simultanément.

Article 6 – Messages aux citoyens

Les deux gouvernements coordonnent le contenu des messages adressés aux citoyens avant les votations.

Article 7 – Campagne avant les votations

Les deux gouvernements s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir que les campagnes précédant les votations se déroulent dans un climat serein et empreint de loyauté.

Article 8 – Communication des résultats

Les deux gouvernements coordonnent la communication des résultats des votations ainsi que leurs réactions officielles.

Article 9 – Droit des communes

Sur demande d'une commune du Jura bernois présentée conformément au droit en vigueur (article 53 alinéa 3 de la Constitution fédérale, Loi sur les communes bernoises et règlements communaux d'organisation) dans les deux ans qui suivent les votations prévues aux articles 3 et 4

de la présente déclaration, le Conseil-exécutif s'engage à proposer dans les meilleurs délais au Grand Conseil les bases légales appropriées pour permettre l'organisation de votations communales ayant pour objet le rattachement des communes en cause à la République et Canton du Jura, respectivement et réciproquement, le maintien des communes en cause dans le canton de Berne dans le scénario où le Jura bernois, à la majorité de sa population, aurait décidé de participer à la création d'un nouveau canton.

Article 10 – Conséquences des votations

Les conséquences des votations dépendent du résultat de ces dernières. Deux hypothèses sont à considérer:

➤ Hypothèse n° 1

Si les deux populations acceptent de donner aux gouvernements la compétence d'engager un processus visant à créer un nouveau canton, les conséquences sont les suivantes:

Les deux gouvernements entreprennent sans attendre les démarches visant à fonder un nouveau canton. Ils élaborent un concordat intercantonal qui décrit la procédure à suivre. Ce concordat prévoit l'élection d'une Assemblée constituante. Il est soumis au référendum obligatoire dans les deux cantons. En cas d'acceptation de ce concordat par les deux populations cantonales, les gouvernements organisent, dans le Jura bernois et le canton du Jura, l'élection d'une Assemblée constituante.

Celle-ci rédige la Constitution du nouveau canton. Le texte est soumis à l'approbation de la population concernée. En cas d'acceptation, il est soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale.

Dans un délai de deux ans après les votations prévues aux articles 3 et 4 de la présente déclaration, les communes du Jura bernois peuvent demander au Conseil-exécutif de soumettre au Grand Conseil les bases légales permettant l'organisation de votations communales ayant pour objet le maintien de ces communes dans le canton de Berne.

➤ Hypothèse n° 2

Si au moins l'une des deux populations régionales refuse d'attribuer aux gouvernements la compétence d'engager un processus visant à créer un nouveau canton, les conséquences sont les suivantes:

Les deux gouvernements prennent acte du fait que la création d'un nouveau canton réunissant les territoires de l'actuel Jura bernois et de l'actuelle République et Canton du Jura n'est pas souhaitée par la population.

Dans un délai de deux ans après les votations prévues aux articles 3 et 4 de la présente déclaration, les communes du Jura bernois peuvent demander au Conseil-exécutif de soumettre au Grand Conseil les bases légales permettant l'organisation de votations communales ayant pour objet le rattachement de ces communes à la République et Canton du Jura. Le cas échéant, les deux gouvernements engagent la procédure visant à réaliser le transfert de ces communes selon l'article 53 alinéa 3 de la Constitution fédérale.

Article 11 – Aboutissement des processus

Le conflit jurassien au sens de l'Accord du 25 mars 1994 est considéré comme réglé lorsque les processus décrits dans la présente déclaration sont arrivés à leur terme. L'Accord du 25 mars 1994 devient alors caduc et l'Assemblée interjurassienne est dissoute. Si un nouveau canton ne voit pas le jour, les relations interjurassiennes sont maintenues dans un esprit confédéral. Les deux gouvernements poursuivent un dialogue de qualité.

Article 12 – Engagement mutuel

Les deux gouvernements s'engagent d'ores et déjà à reprendre les négociations en vue d'aplanir les divergences, si des difficultés majeures devaient surgir dans l'un ou l'autre des cantons, dans l'application de la présente déclaration.

Berne, le 20 février 2012

<http://www.maj.ch>

Déclaration du 20 février 2012 du Mouvement autonomiste jurassien

Le Mouvement autonomiste jurassien a pris connaissance de l'accord signé par les cantons du Jura et de Berne sous l'égide de la Confédération suisse. Il approuve le fait que la population jurassienne soit consultée. Il se félicite de même qu'une nouvelle occasion de repenser son destin soit offerte à la partie du Jura détachée de son Etat naturel en 1975. L'accord conclu permet de corriger cette erreur historique et tout doit être fait pour qu'elle le soit.

Le Mouvement autonomiste jurassien s'investira dans le débat politique qui lui est proposé, misant sur la libre confrontation des arguments, afin que le bien commun s'impose. Les Jurassiens n'ont plus été consultés sur leur unité de destin depuis trente-sept ans. L'accord conclu entre les deux cantons concernés ouvre une porte trop longtemps fermée.

La décision prise est opportune, pertinente et correctement conçue. Elle est un acte de sagesse de la part des autorités cantonales et fédérales impliquées dans le dossier. Il appartient maintenant aux citoyens concernés de choisir leur avenir avec clairvoyance.

● Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ)

AIJ

Aux archives fédérales

Les gouvernements jurassien et bernois ont donné leur accord au dépôt des archives de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) auprès des Archives fédérales suisses. Ces dernières ont répondu favorablement à la requête. L'AIJ produit et reçoit des documents conservés par son secrétariat général depuis 1994, soit approximativement 14 mètres linéaires.

Bienne

Dernier percement

Samedi 18 février, le tunnelier «Belena» (110 mètres de long) a terminé sa mission sur la branche est du contournement de Bienne par l'autoroute A5. Le percement du dernier des quatre tubes s'est achevé plus tôt que prévu. Ce tronçon de contournement devrait être mis en service en 2016.

Le contournement étant en grande partie souterrain, les répercussions sur la nature et l'environnement devraient être minimales. La branche est (4,9 km) se compose de quatre voies de circulation et emprunte deux tunnels sur l'essentiel de son parcours.

Delémont

Projet de développement

Lors de sa séance du 30 janvier, le Conseil de ville a accepté, à une majorité évidente, deux messages qui seront soumis au corps électoral le 11 mars. Il s'agit d'un crédit de 3980000 francs pour l'acquisition du terrain du comptoir. Actuellement propriété des CFF, il représente d'intéressantes possibilités de développement pour la ville. Le deuxième projet porte sur un crédit cadre global de 5,3 millions (part communale de 1539000 francs) pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une «vélostation» dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont.

Par ailleurs, le Conseil de ville a voté, par 25 voix contre 11, un crédit de 1,7 million pour l'adaptation du stade de la Blancherie aux normes exigées par la ligue suisse de football.

Jura-Confédération

Etats généraux

Pour la première fois, le Gouvernement jurassien in corpore a réuni mardi 7 février, à Delémont, une trentaine de personnalités jurassiennes pouvant être amenées à traiter des dossiers en lien avec la politique fédérale. Ces premiers «états généraux des affaires fédérales» ont permis de présenter les grands dossiers de politique suisse susceptibles d'avoir un impact sur le canton du Jura et sa population. La démarche traduit la volonté du gouvernement de mieux défendre les intérêts du Jura à Berne.

Ces états généraux ont été organisés en parallèle avec quatre séances annuelles réunissant le gouvernement et la Députation jurassienne aux Chambres fédérales.

Sylviculture

Crédit de 7,8 millions

Le Gouvernement jurassien a transmis au parlement une demande de crédit cadre de 7822000 francs destiné au subventionnement des mesures sylvicoles effectuées dans l'intérêt public par les propriétaires de forêts durant les années 2012 à 2015.

Groupant un investissement cantonal de 2,5 millions de francs et un soutien fédéral d'environ 5,3 millions, le crédit doit permettre la réalisation des objectifs fixés par la convention passée entre le gouvernement et l'Office fédéral de l'environnement.

Fusions de communes

Votation au Plateau de Diesse

L'air des fusions de communes souffle également sur le Plateau de Diesse. Les communes de Nods, Diesse, Prêles et Lamboing se prononceront le 11 mars prochain à propos d'un projet de fusion qu'un comité de pilotage étudie depuis quelques années. La Neuveville, d'abord associée au projet, s'est ensuite retirée.

A noter par ailleurs que la mairie de Diesse est assumée par Marie-Claude Schaller depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle a remplacé Francis Membrez, démissionnaire.

Jeunesse

Concours d'idées

La Commission de la jeunesse du Jura-Sud a décidé de lancer un concours d'idées en vue de réaliser un projet participatif pour les jeunes. Le concours permettra l'attribution d'un mandat pour la mise sur pied d'un projet concret en 2012.

Le concours est ouvert à toute personne ayant une formation ou une expérience en animation socio-culturelle ou en gestion de projets. Il s'agit de déposer, jusqu'au 27 avril, une idée originale pour « un projet participatif visant à organiser un processus de consultation auprès des jeunes ». La personne qui remportera le concours se verra confier le mandat du projet à concrétiser au cours du 2^e semestre de l'année 2012.

ET TOUT CECI EST VRAI

Le Gouvernement bernois n'a pas jugé utile de prendre la défense de la ligne CFF Bienne-Moutier-Delémont-Bâle face à la menace de faire passer la ligne Genève-Bâle par Olten. Or on apprend que le nœud ferroviaire d'Olten est surchargé: Michel Béguelin explique que 550 convois passent quotidiennement par cette gare et qu'en 2030, ils seront 850 (cf. *Le Courrier*, 9.2.2012). C'est bien la preuve que le Gouvernement bernois n'est pas intelligent, ou mieux, qu'il fait tout pour défavoriser le Jura. Comme à l'accoutumée!

Les groins auraient-ils du flair?

Note de la rédaction: le texte qui suit nous est parvenu avant la publication, le lundi 20 février 2012, de l'accord entre Berne et Jura.

Comment expliquer la folle fébrilité régnant ces dernières semaines dans le camp antiséparatiste? Avec la complicité du *Journal du Jura*, qui semble mener une campagne aux objectifs obscurs, les ténors probernois sortent du bois et s'expriment avec une rare virulence. Ce qui, au demeurant, est toujours de bon augure!

Les étonnantes et benoîtes déclarations du président de Force déambulatrice ont mis le feu aux poudres. Dans un éditorial du *Quinquet*, repris par *Radio Jura bernois*, Roland Benoît, le philosophe des rives de la Suze, évoque la perspective d'une procédure communaliste subséquente au vote global préconisé par l'Assemblée interjurassienne. Bien que voilée, l'allusion à Moutier et à ses voisines n'en est pas moins claire. Si l'observateur se perd en conjectures sur la justification d'une telle déclaration, les tenants de la ligne probernoise dure en ont, eux, perdu leur latin. Leurs réactions ne se sont pas fait attendre. Sur ordres donnés fissa par le gourou Houmard en personne à ses sbires ayant pour noms: Röthlisberger (Claude Pied-Percé et Patrick l'époux fusionnel), Schlappach (UDC Sanglier) et consorts. Florilèges.

Un Vaudois observe le Jura

On nous écrit: Monsieur le rédacteur,

Le 8 février dernier, la «Ligue vaudoise» a organisé l'un de ses «Entretiens du mercredi», en invitant Alain Charpilloz, qui fait partie de votre rédaction, à s'exprimer sur le thème.: «Canton du Jura: le jeu en valait-il la chandelle?» Lié affectivement au Jura (par mon épouse née à Saint-Imier), voyant combien votre canton est devenu «normal», je me suis souvent posé cette question.

Charpilloz, dont la verve surprend par son mordant et son rythme les Vaudois tranquilles que nous sommes, a répondu à la question posée par deux arguments. Il a d'abord souligné que le Rassemblement jurassien avait créé un canton qui existe, se défend, s'exprime, prend des initiatives, se fait entendre sur le plan suisse, alors que le Jura n'était auparavant que «l'arrière-cour d'un canton alémanique». Même s'il n'est pas toujours à la hauteur des espoirs (probablement excessifs) qu'il avait fait naître chez ses fondateurs.

Mais Charpilloz a dit autre chose, qui est peut-être plus important en définitive. Il a cité le dalaï-lama, affirmant que, dans la recherche de la vérité, le but compte moins que le chemin parcouru pour s'en approcher. Je

Röthlisberger Pied-Percé: «Quand on a recours à un Tessinois (Dick Marty, président de l'AIJ) pour décider de notre sort, cela évoque furieusement ce qui se passe au Kosovo. Quand cette région voudra changer de canton, elle le fera savoir à qui de droit.» Balle-Dans-Le-Pied dit «ne pas accepter qu'une décision soit prise uniquement par des gens extérieurs au Jura bernois», à savoir Dick Marty, les membres du Conseil fédéral et des gouvernements bernois et jurassien. Un cercle qui ne compterait aucun élu de la région puisque Philippe Perrenoud n'est autre «qu'un Biennois!» Etonnamment, le président de l'UDC-Z-JB ne portait pas le même jugement quand le dossier jurassien se trouvait entre les mains, non pas de la Bernoise (!) Simonetta Sommaruga, mais du duce zurichois Christoph Blocher!

Röthlisberger Patrick (alias l'époux fusionnel, qui ne se déplace jamais sans bobonne). Figure montante du parti radical, cet élu prévôtois aurait une ligne directe avec le Scieur Houmard. Ayant choisi le camp des radis plutôt que celui des navets de l'UDC, l'époux fusionnel n'a cependant pas déçu le président blochérien dont il est le cousin germain (ou Germain). Commentant le choix du cousin Patrick, Clodette la Rainette aurait déclaré: «Je le connais bien et je préfère le voir chez les radicaux que parmi nous!» Depuis quelque temps le petit cousin du

gros lourd est devenu scribe et porte-parole du PLR. C'est lui qui représentera son parti à la Fête du 16 mars organisée par le Groupe Sanglier. Alors que le parti radical avait consacré un séminaire à la Question jurassienne sans opérer de choix sur les deux pistes de l'AIJ, certains membres modérés de ce parti se sont fait remonter les bretelles. D'où son communiqué qui «déploie» les propos de Roland Benoît et rejette tout vote communaliste qui provoquerait l'«éclatement du Jura bernois» (sic!)

Jeunes UDC du Jura bernois (lisez le Groupe Sanglier puisqu'il n'y a pas de différence). Les jeunes bas-de-plafond eux aussi «dénoucent l'attitude de FD» et se disent «formellement opposés» à un nouveau vote.

Le couple Droz-Forster. Le chef du Groupe Sanglier annonce que les partis antiséparatistes s'exprimeront à l'occasion de la fête du 16 mars à Perrefitte. Selon le *Journal du Jura*, Palain Dumbo Droz devrait, pour l'UDC-Z-JB «se fendre de quelques révélations qualifiées d'explosives». Marcelle Forster, sa complice en politique et en affaires, prendra la parole au nom du PSJB et d'Interface (!) Les autonomistes abusés qui ont rejoint un parti se disant de centre gauche et neutre dans la Question jurassienne apprécieront que leur formation participe à une fête de probernois d'extrême droite. Quant à sainte Marcelle des Boutons, retombera-t-elle dans ce paradoxe schizophrène qui consiste à regretter l'importance du problème jurassien tout en s'y consacrant corps et âme (à défaut de cerveau).

Annoni. Même l'ancien conseiller d'Etat est sorti de sa grotte, réveillé par le journal biennois. Pour «avouer craindre comme la peste la solution communaliste»

et se demander si, «sans Moutier, il y aurait encore un statut particulier». Il faut reconnaître à Annoni, une certaine cohérence. Pris méchamment à partie par les durs de Force déambulatrice en 2005, le conseiller d'Etat avait rappelé une évidence: «Il y a une minorité autonomiste dans le Jura bernois, il y a des communes qui ont des majorités autonomistes, Moutier par exemple, qui peuvent consulter leur population quand elles veulent. Il y a même une loi cantonale bernoise qui dit que ces votations consultatives n'ont pas besoin de bases légales spéciales.»

Une question se pose aujourd'hui. Pourquoi tant d'agitation dans le camp adverse? Que craignent donc les antiséparatistes purs et durs qui, jusqu'ici, ont toujours fait montre d'une confiance placide et inébranlable en Leurs Excellences de Berne. Roland Benoît, à défaut d'être un génie, est-il devenu mage ou devin? Les prochaines semaines nous le diront!

Dans l'intervalle, le Jura-Sud peut se féliciter de la mansuétude et de la bienveillance du Grosskanton. Pour compenser son absence sous la Coupole fédérale, il a obtenu une contrepartie mille fois plus gratifiante. Accordant une «grande importance à la région jurassienne et donc aussi au bilinguisme du canton», l'UDC bernoise a en effet consenti à un geste d'une rare magnanimité à l'égard des welches. Le Kaporal Bühler, député de Cortébert, aura ainsi l'insigne honneur de fonctionner comme troisième (!) vice-président de sa formation, aux côtés de la députée Käthi Wälchli, d'Obersteckholz, et du député Fritz Reber, de Schangnau. C'est trop de bonté!

● Vorbourg

Une publicité qui met dans le mille!

Joyeux anniversaire!

525668
Alain Charpilloz
Haut, ch. du 5
2735 Bévillard

Nous sommes heureux de vous remettre un bon d'une valeur de 20 francs en guise de cadeau d'anniversaire.



● Daniel Schild